

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 22  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 6 Avril 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Six du mois d'Avril, à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Trois du mois de Avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,  
**Étaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVAUULT Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul  
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise  
**Étaient absents :**  
**Excusés :** Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. PELARREY Laurent  
Mme Olivier LAUDEBAT a été nommé secrétaire de séance.  
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.  
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer  
Le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2023 étant approuvé.

Délibération N° D16/2023

Code 7-1

Vote : Unanimité

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe du Lotissement Municipal**

M. le Maire quitte la séance. 22 Conseillers participent donc aux débats sous la Présidence de M. Raymond DUPONT, 1<sup>er</sup> Adjoint.

M. Raymond DUPONT présente, pour le Budget Annexe du Lotissement Communal, le Compte de Gestion, dressé par le comptable public, et le Compte Administratif, dressé par M. le Maire, pour l'année 2022. Il constate que les inscriptions comptables des deux comptes sont identiques, et propose donc au Conseil de les approuver conjointement.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Ouï** l'exposé de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECLARE**

Que le compte de gestion, dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROUVE**

Le compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	147 652,80	-	-	-	147 652,80	-
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>147 652,80</b>	-	-	-	<b>147 652,80</b>	-
Résultats de clôture	147 652,80	-	-	-	147 652,80	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-

Accusé de réception en préfecture  
065-216504332-20230406-D162023-DE  
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le  
Date de transmission en Préfecture :

<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>147 652,80</b>	-	-	-	<b>147 652,80</b>	-
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>147 652,80</b>	-	-	-	<b>147 652,80</b>	-

**CONSTATE**

Aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT**

La sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE**

Les résultats définitifs pour l'année 2022 tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Roger LESCOUTE


